



LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE RENNES – DIRECTION DES JARDINS ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'HISTOIRE

Le projet de la charte de l'arbre émane d'une commande politique forte avec la volonté de promouvoir et de protéger l'arbre au sein des villes. Le contexte du changement climatique et la montée en puissance des préoccupations environnementales ont rendu la démarche incontournable. L'arbre en ville est un sujet sensible et transversale qui mène à de forts débats lors des concertations.

Ainsi, les objectifs de la charte de l'arbre sont multiples :

- Promouvoir l'arbre dans la ville et en développer sa présence
- Prendre des engagements quantifiables de la part de la ville mais aussi des autres acteurs de l'arbre (promoteurs immobiliers, aménageurs, grands propriétaires fonciers, etc.)
- Apaiser le débat lors des interventions ou des non interventions sur le patrimoine arboré en définissant les modalités d'intervention liées au cycle de vie des arbres et à l'évolution nécessaire de la ville.

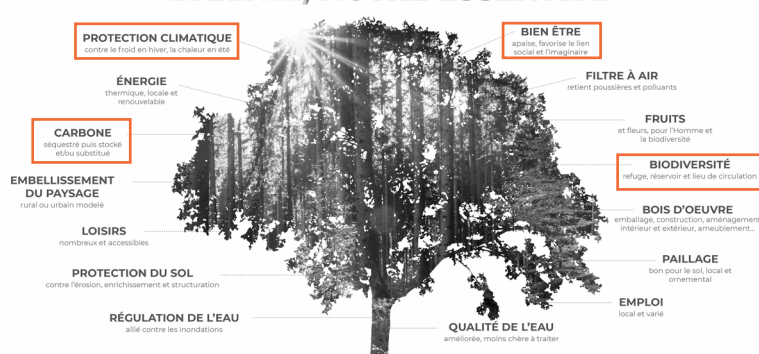
Comme toutes les chartes, elle se base sur un engagement moral de ces signataires sans valeur juridique mais elle doit permettre un engagement collectif autour de l'arbre au sein des différentes structures signataires.

LE PROJET

Le projet de la charte s'inscrit dans une démarche collaborative.

Celui-ci a débuté en 2019, par la création d'une commission arbre dans la ville qui rassemble des associations environnementalistes, des chercheurs, des experts de l'arbre et des représentants de quartiers. La commission a participé à la rédaction de la charte en s'inspirant des chartes existantes dans d'autres villes. Elle se réunit régulièrement pour suivre le projet aux différentes étapes. En parallèle, un travail a été mené avec les différents services de la ville de Rennes et de Rennes métropole autour de différents thèmes (disponibilité foncière, recensement des outils de protection du patrimoine etc.). Afin d'élargir le débat au grand public, une phase de concertation s'est déroulée pendant l'été 2021 notamment sur les engagements qui seront pris par la ville de Rennes lors de la signature. Pour communiquer autour de la charte, des événements ont été réalisés ou vont l'être (expositions, plantations etc.).

L'ARBRE, NOTRE ESSENTIEL



PERSONNES RESSOURCES

Maitre d'ouvrage (35)

- Didier Chapellon, adjoint délégué à la biodiversité
- Bertrand Martin, Direction des Jardins et de la Biodiversité

COÛT DU PROJET

Le projet de la charte nécessite un investissement essentiellement en temps d'animation en s'inscrivant dans une démarche collaborative (estimation : 1,2 ETP sur 2 ans).

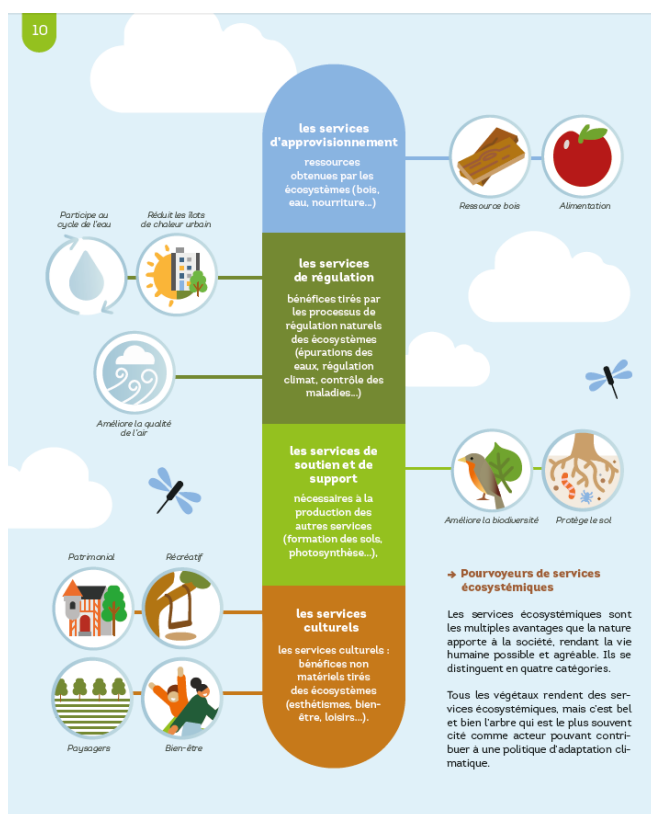
BILAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La charte de l'arbre comporte une partie sensibilisation à l'arbre urbain (besoins, contraintes, cycles de vie etc.) et une partie engagement. La ville s'engage à travers des engagements quantifiables qui sont déclinés en actions concrètes. Ces fiches-actions seront ensuite réalisées pour détailler les moyens nécessaires, la méthodologie, les indicateurs de suivi, les échéances etc.

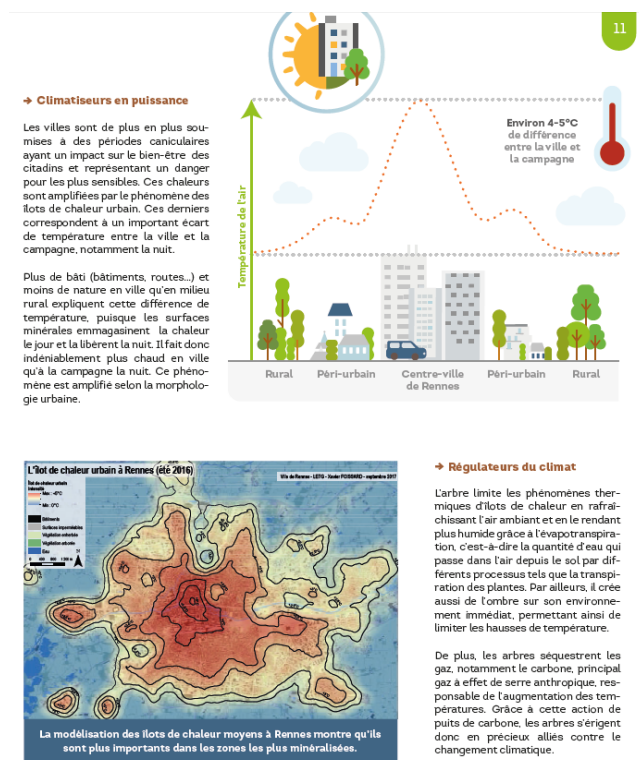
Actions de sensibilisation : Consultation citoyenne en ligne, exposition, présentation du projet dans les directions de quartiers, plantations participatives etc.



Courte exposition pour communiquer autour de la charte de l'arbre et de la consultation citoyenne



Partie 3 L'arbre en ville : enjeux, bienfaits et gestion | 1 Des arbres en ville : mille et un avantages



Partie 3 L'arbre en ville : enjeux, bienfaits et gestion | 1 Des arbres en ville : mille et un avantages

Visuel de quelques pages de la charte de l'arbre en cours de finalisation

SI JE DEVAIS LE REFAIRE

Faire vivre la commission arbre dans la durée n'est pas évident. En amont, il aurait sans doute été utile de mener un plus important travail de sensibilisation des membres pour assurer une participation efficace avec suppléance effective.



Contact pour plus d'infos

Bertrand MARTIN,
Direction des jardins et de la biodiversité,
02 23 62 19 40
djb@rennesmetropole.fr